



COMMUNIQUÉ DE LA CGT IP 93 REJET DU CSA EXCEPTIONNEL DU 1^{er} AVRIL 2026

Dans le contexte que nous connaissons toutes et tous, la situation est devenue intenable au SPIP 93. Solution pour éteindre l'incendie, un CSA exceptionnel est convoqué ce mercredi 1^{er} avril pour « poser les bases de la reprise d'un dialogue social constructif, apaisé et serein, favorisant la restauration de liens de travail positifs » (termes employés sur la convocation transmise par le siège).

Moins de 48h après avoir acté la date de ce CSA, le siège tente de l'annuler puis confirme son maintien quelques heures plus tard.

Ce nouvel épisode consternant témoigne une fois de plus du peu de crédit que la direction du SPIP 93 accorde au dialogue social, même en période de crise.

La CGT IP 93 se fait aujourd'hui le relais des agent.es du service exprimant leur perte de confiance à l'égard du DFSPIP.

Cette prise de position est la conséquence de son management autoritaire et intimidant depuis son arrivée, de l'article 40 qu'il a rédigé à l'encontre d'un de nos collègues et de ses mensonges successifs à ce sujet.

Il s'agit de faits d'une exceptionnelle gravité qui dégradent le collectif de travail, portent atteinte à la crédibilité de notre administration, à la qualité de nos prises en charge et au bon fonctionnement du service public pénitentiaire.

Les conditions de travail au SPIP 93 sont délétères, en témoignent le nombre conséquent de signatures des agents, récoltées en moins de 72h, d'une pétition appelant au départ du DFSPIP.

Aucun CSA exceptionnel ne pourra sortir le service de l'impasse dans lequel le DFSPIP l'a plongé.

Le CSA au SPIP 93 n'est pas et n'a jamais été une instance de dialogue sous la direction actuelle.

Il est temps d'acter la rupture : le DFSPIP doit partir.

A Saint-Denis, le 1^{er} avril 2026